



Demande de préjudice

Par **Martial74**, le **30/12/2018** à **16:11**

Bonjour

je souhaterai savoir comment évaluer un préjudice moral et financier auprès de mon garagiste qui a été reconnu responsable par 2 experts, suite aux réparations de mon véhicule qui a été détruit par le feu en roulant, la cause étant que le feu a débuté au niveau du moteur là où les réparations ont été faites.

Merci pour votre réponse

Par **P.M.**, le **30/12/2018** à **18:23**

Bonjour,

Pour le préjudice matériel, il devrait être constitué par la valeur vénale du véhicule et les options ou accessoires ainsi que les débours que cela a occasionné...

Le préjudice moral est plus difficile à chiffrer et reste à l'appréciation du Juge éventuellement avec l'aide de certificats médicaux ou d'expertise mais il ne devrait pas être important...